

# FORMATION DES MEMBRES DU CSE

## Mission Santé Sécurité et Conditions de Travail

La nouvelle loi Santé Travail (article L. 2315-18 du code du travail) exige que les membres du CSE soient formés sur 5 jours lors du premier mandat des membres de la délégation du personnel, quelle que soit la taille de l'entreprise. Ces dispositions entrent en vigueur le 31 mars 2022.



### OBJECTIFS

- Maîtriser les missions et le fonctionnement du CSE dans ses missions liées au champ de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans l'entreprise
- Se familiariser avec les outils à la disposition du CSE pour mener à bien leur mission
- Devenir acteur de la prévention



### PROGRAMME DE FORMATION

#### Maîtriser le vocabulaire sécurité

- Danger – Risque – Prévention – Sécurité – Accident du travail – Maladie professionnelle – Statistiques des accidents et des maladies professionnelles – Historique de la sécurité

#### Connaître les différents acteurs de la Prévention

- Les acteurs internes de l'entreprise – Les acteurs externes de l'entreprise
- Organisation de la prévention en France

#### Connaître les pouvoirs et prérogatives du CSE et de ses membres

- Principes de fonctionnement et moyens
- Le CSE organe de consultation
- Le CSE organe de surveillance et de participation

#### Savoir se repérer dans les textes relatifs à l'Hygiène et la sécurité

- Hiérarchisation des textes législatifs et réglementaires – Architecture du code du travail
- Partie santé et sécurité au travail – Notions de base concernant les ICPE

#### Connaître les principales obligations relatives à l'hygiène et à la sécurité en vue de promouvoir la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

- Les principes généraux de prévention – Les différentes vérifications et contrôles réglementaires
- Le registre de sécurité – La formation à la sécurité des salariés : différentes obligations
- Les entreprises extérieures – Les intérimaires – Les handicapés

#### Comprendre l'importance du document unique d'évaluation des risques

#### Savoir mener une analyse sur le poste de travail et sur le lieu de travail

- Méthodologie : choix de l'unité de travail – Identification des risques – Evaluation des risques
- Hiérarchisation des risques – Forme du document unique – Mise à jour
- Présentation de guides d'analyses des postes de travail et des lieux de travail

#### Savoir mener une enquête après un accident du travail

- L'analyse des accidents par la méthode de l'arbre des causes

#### Connaître les responsabilités en matière d'accident du travail

- La responsabilité civile – La responsabilité pénale



### METHODES PEDAGOGIQUES

- Tableau – Vidéoprojecteur – Fascicule stagiaire
- Exposés – Etudes de cas – Travail en groupe
- Echanges d'expériences
- L'AFPI LDA est habilité à dispenser la formation aux représentants du personnel au Comité Social et Economique



### PREREQUIS

- Toute personne élue, membre du CSE



### RECONNAISSANCE A L'ISSUE DE LA FORMATION

- Attestation de capacités



### MODALITES PRATIQUES

Durée : 5 jours soit 35 heures / groupe  
Calendrier : à convenir  
Tarif : Nous consulter  
Lieu : Sur site ou dans votre entreprise  
Formation accessible aux personnes en situation de handicap